

Le 31 juillet 2014

DREAL/CEDD		Arrivée le 07 AOUT 2014	
	Prof. Rép.	Attribution	pour info.
CL Information Statistique			
Affaire suivie par : M. Willgallis			
Évaluation des			
Connaissance et Stratégie ☎ 03 89 60 72 06			
Mission Partenariat et promotion DD			

Le Président du Syndicat

à

Monsieur le Directeur  
de la DREAL (Direction Régionale  
Environnement, Aménagement et  
Logement d'Alsace)  
Pôle évaluation environnementale  
(CEDD)  
2 route Oberhausbergen  
67200 STRASBOURG

à l'attention de M. TINGUY Hugues

Objet : Plan de zonage d'assainissement de FELDKIRCH

Monsieur le Directeur,

Le SIVOM de la région mulhousienne réalise le plan de zonage d'assainissement de ses communes-membres.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'élaboration des documents de zonage comprend une obligation de consultation des services de l'Etat pour déterminer, au cas par cas, si le projet de zonage doit faire l'objet d'une évaluation environnementale prévue par le code de l'environnement (articles L122-4 à L122-12, R122-17 à R122-24) ; cette consultation est obligatoire à la fois pour l'établissement de nouveaux zonages et pour la révision des zonages existants.

Je vous adresse ci-joint le dossier d'enquête publique pour la commune de FELDKIRCH. Je vous saurai gré de me faire connaître vos avis.

Vous en remerciant et restant à votre disposition et à vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président  
et par ordre  
Le Directeur

Régis OCHSENBEIN

PJ : 1 dossier d'enquête publique FELDKIRCH